

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : Jeudi 06 Septembre 2018 à 18 heures 30

Date de la convocation : 03 Septembre 2018

Date de l'affichage : 03 Septembre 2018

Présents: 11

Membres en exercice : 14

Absents: 3

Présents : AMALRIC Véronique- AMOKRANE Robert -ANDRIOTI Patrick -CARBONELL Dolorès - FERRER Jean-Pascal-GARCIA Pierre-Manuel-MARTINAGE Fabienne -MARTINEZ Daniel -MILANI Patrick -SANCHEZ Roger -VIVEN Paulette

Procuration(s) BRONCANO David à Fabienne MARTINAGE

Absent(s): FAYRET Frédéric, GAUBERT Nicolas

Secrétaire: VIVEN Paulette

Madame le Maire demande au conseil d'ajouter deux points à l'ordre du jour.

Il s'agit de l'approbation de la convention de maintenance du défibrillateur et de la convention d'occupation du domaine public avec le restaurant la Taverne.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

1 - Approbation du compte rendu du procès-verbal de la séance du 25 juin 2018

Le compte rendu n'amenant aucune remarque il est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 - Approbation convention redevance spéciale

Madame le Maire présente la convention relative à l'élimination des déchets ménagers de la commune par la communauté d'Agglomération du Grand Narbonne.

Elle donne lecture de la convention qui a pour objet de définir le cadre et les conditions générales d'application de la redevance spéciale aux communes. Elle détermine notamment la nature des obligations que le Grand Narbonne et les communes s'engagent à respecter dans le cadre de la contractualisation de leurs relations.

Elle indique que pour l'année 2017 le montant de la redevance spéciale de la commune s'élève à 3 580.36€

*Vote : Pour 12/ contre 0/ Abstention 0
Accord à l'unanimité*

3 - Convention de partenariat pour la mise en place du dispositif un fruit pour la récré 2018-2019

Madame le Maire présente la nouvelle convention de partenariat pour renouveler l'opération « un fruit pour la récré » pour l'année 2018-2019.

Convention tripartite entre le Grand Narbonne, la commune et la chambre d'agriculture qui doit assurer un suivi régulier et un meilleur contrôle afin de favoriser les produits locaux et les circuits de proximité.

L'opération consiste à distribuer les fruits et légumes aux enfants de l'école Condorcet (maternelle et primaire) 2 fois par semaine (lundi et vendredi).

La commune règle directement le coût des produits, du transport et les animations pédagogiques qui peuvent faire l'objet d'un remboursement par France Agrimer sur des fonds européens (au forfait sur une base de 100%).

Vote : Pour 12/ contre 0/ Abstention 0

Accord à l'unanimité

4 - Suppression de la régie de recette « place et publication »

Madame le Maire informe le conseil Municipal d'un courrier reçu de la direction départementale des finances publiques qui a identifiée sur la commune une régie encaissant un montant annuel de recettes inférieur à 150 €. Dans le cadre de la rationalisation et de l'optimisation du fonctionnement des régies du secteur public local et dans un souci d'efficacité et de sécurité, elle nous demande d'avoir une réflexion sur cette régie.

Madame le Maire propose au conseil de supprimer cette régie, de conserver le tarif appliqué actuellement pour les droits de place et publication et indique que ces sommes pourront être recouvrées trimestriellement par émission d'un titre de recette.

Vote : Pour 12/ contre 0/ Abstention 0

Accord à l'unanimité

5 - Renouvellement de la convention de prestation de service d'instruction des autorisations du droit du sol

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est préférable de reporter ce point au prochain conseil municipal dans l'attente de la délibération du conseil communautaire qui doit avoir lieu le 20 septembre 2018.

Accord à l'unanimité

6 - Vente du camion IVECO- Décision Modificative

Madame le Maire informe le conseil Municipal que Mr ILLAN Anthony serait intéressé par l'achat du camion benne IVECO des services techniques au prix de 1 800 € (identique au prix de reprise du concessionnaire Fiat). Pour réaliser cette vente des écritures budgétaires sont nécessaires afin de faire sortir ce bien de l'actif de la commune.

Elle propose la décision modificative suivante

Recette investissement au 024 : 1 800€

Dépense Investissement au 2313-30 : 1 800€

Vote : Pour 12/ contre 0/ Abstention 0

Accord à l'unanimité

7 - Renouvellement contrat de maintenance défibrillateur

Madame le Maire informe le conseil Municipal que le contrat de maintenance du défibrillateur arrive à échéance et qu'il convient de le renouveler, elle donne lecture du contrat qui inclut une visite annuelle sur site ainsi qu'une assistance téléphonique.

Le coût forfaitaire du contrat de maintenance pour une durée de 5 ans est de 225 € ht soit 45 € ht / an hors consommables.

*Vote : Pour 12/ contre 0/ Abstention 0
Accord à l'unanimité*

8 - Convention pour occupation du domaine public avec le restaurant la Taverne

Suite au changement de gérance du restaurant la Taverne, et afin que ce restaurateur puisse utiliser la terrasse en toute légalité, Madame le Maire propose au conseil de signer une convention pour occupation du domaine public.

Cette convention fixe les conditions d'utilisation du domaine public pour l'installation d'une terrasse couverte et démontable attenante au restaurant ainsi que l'utilisation et l'entretien régulier d'un bac à graisse situé sous la chaussée Rue de la Rigole.

Cette convention est signée pour 1 an renouvelable par tacite reconduction pour un coût de 300 € par an.

Cette terrasse ainsi que ces abords devront être maintenu en parfait état d'entretien et de propreté.

Convention signée entre la commune et l' EURL LA TAVERNE représentée par Mme DECOURSIER Clémentine.

*Vote : Pour 12/ contre 0/ Abstention 0
Accord à l'unanimité*

9 - Divers

- Point sur les travaux
 - Mise en place de containers enterrés (4 OM, 2 tri, 1 verre).
 - Installation de la climatisation à l'école.
 - Attribution de subvention pour la nouvelle salle : 40%DETR, 30%CD, demande 10% à la région.
 - Revitalisation des centres anciens avec le Grand Narbonne, Action façades pour 2019.
 - Installation d'un composteur et récupérateur d'eau à l'école.
- Lecture du courrier de la poste concernant la modification des horaires : tous les jours de 9h-12h sauf le samedi ; demande de 1 jour de fermeture en semaine et ouverture le samedi matin.
- Problème avec le tracteur : étude de devis tracteur d'occasion avec épaveuse et reprise du Kubota.
- Columbarium proposition de devis à 1 050 € TTC pour 3 cases supplémentaires sur l'ancien columbarium : accordé
- Rentrée des classes, retour à la semaine de 4 jours, effectifs 84 élèves sur 4 classes.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Vu par nous, Maire de la commune de MIREPEISSET

Pour être affiché le : 10/09/2018

à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait en Mairie à MIREPEISSET,
le 10/09/2018

